Cahier de positions de l’AÉSSUM

Position de déclenchement de grève adoptée en AG le 16 février 2012.

***CONSIDÉRANT*** *que le plancher de grève nationale est atteint, soit plus de 20 000 étudiants,*

***CONSIDÉRANT*** *que sept associations de l’université de Montréal déclencheront la grève générale illimité le 20 février 2012 (soit les associations suivantes : Études est-asiatiques, Littérature langue française, Philosophie, Anthropologie premier cycle, Littérature comparée, Géographie, Histoire cycles supérieurs),*

***CONSIDÉRANT*** *que les associations de Kinésiologie, Histoire de l’art, musique, étude cinématographique et psychoéducation tiendront rentreront probablement en grève dès la semaine prochaine en fonction de l’atteinte de leur plancher de grève,*

***CONSIDÉRANT*** *que l’association de travail social de l’ULaval est entrée en grève générale illimitée le 13 février 2012 dernier, que l’association de l’UQAM est entrée en grève générale illimitée le 14 février, UQO, Chicoutimi, Sherbrooke,*

**QUE** l’AÉSSUM déclenche une GGI le lundi 20 février 2012 à compter de 7h30 et tienne à cette date une assemblée générale extraordinaire de déclenchement de grève à 10h au campus de Montréal.

**QUE** tous les cours dispensés par l’École de service social soient levés

**QUE** les stages en dehors des murs de l’université ne soient pas affectés

**QUE** les soutenances de thèses, les examens de synthèse des doctorants et les dépôts de mémoire, d’essai et/ou de thèse ne soient pas affectés

**QUE** la date de reconduction soit fixée par l’assemblée générale extraordinaire de déclenchement le 20 février 2012.

**QUE** l’ordre du jour du 20 février comprenne : un plan d’action, un calendrier, la mise sur pied du comité-grève, l’élection au CE (postes vacants et soutien au représentant externe), adhésion à la CLASSE

**QU’**un plancher de sortie de grève soit fixé à 20 000 étudiantEs en provenance de 7 associations étudiantes situées sur au moins trois campus

Position de l’AÉSSUM sur la hausse des frais de scolarité adoptée et bonifiée en AG le 29 février 2012.

***CONSIDÉRANT*** *que l’éducation est un droit et non un privilège;*

***CONSIDÉRANT*** *que selon l’article 40 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, toute personne a droit à l’instruction publique gratuite;*

***CONSIDÉRANT*** *que l’article 13c du Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels, ratifié par le Canada en 1976 qui stipule que «l’enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous et à toutes en pleine égalité en fonction des capacités de chacun et chacune par tous les moyens appropriés et notamment par l’instauration progressive de la gratuité »;*

***CONSIDÉRANT*** *une étude de l’IRIS (Institut de recherche et d’informations socioécomoniques) publiée en 2007, plus de 80 % des étudiants bénéficiant des prêts et bourses ne recevront pas de compensation suite à la hausse des frais de scolarité, et ce malgré les modifications à l’aide financière aux études prônées par le gouvernement*

***CONSIDÉRANT*** *également une étude conclue pour le compte du Ministère de l’Éducation, du Sport et des Loisirs parus en 2007 qui chiffrait à 153 millions le montant devant être déboursé pour couvrir la totalité des frais de scolarité universitaires;*

***CONSIDÉRANT*** *que selon cette même étude, de 6000 à 13 000 personnes de moins pourront aller à l’université une fois la hausse de 30 % décrétée en 2007 complétée, et que faisant fit de ce document, le gouvernement est allé de l’avant avec l’augmentation des frais,*

***CONSIDÉRANT*** *que la justice sociale est une des valeurs phare soutenues par l’ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec;*

**QUE** l’association des étudiantEs de service social de l’Université de Montréal (AÉSSUM) se positionne contre la hausse des frais de scolarité, dans une perspective de gratuité scolaire et contre tout financement alternatif de l’éducation (remboursement proportionnel au revenu, impôt post universitaire, abolition du crédit d’impôt pour les frais de scolarité, etc.).

Nous avons adopté cette position en vertu des valeurs du service social afin de concrétiser et soutenir des choix socialement responsables.

Proposition de reconduction de la GGI en date du 29 février 2012

***CONSIDÉRANT*** *que le nombre d'étudiantEs en grève augmente tous les jours et qu'en date du 29 février ce sont près de 70 000 étudiantEs qui sont en GGI;*

***CONSIDÉRANT*** *que l'AÉSSUM s'est positionné contre la hausse des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire;*

***CONSIDÉRANT*** *que la ministre de l’Éducation n’a toujours pas reculée sur cette hausse;*

**Que** l'AÉSSUM maintienne son mandat de grève générale illimité, selon les mêmes modalités de levée de cours que celles adoptées le 16 février 2012 et fixe la prochaine date de reconduction de la grève le lundi 12 mars 2012 à 9 h 30;

**Que** l’AÉSSUM considère que toute activité liée au maintien des plans de cours, et que toute incitation à maintenir ces activités consiste en un bris de ligne de piquetage.

Cotisation à la CLASSE votée en AG le 29 février 2012 suite à la présentation du budget prévisionnel.

Que la cotisation à la CLASSE soit de 1,00 $ par membre de l’AÉSSUM.

Votes à la CLASSE : Prise de positions de l’AÉSSUM en AG le 29 février 2012

***CONSIDÉRANT*** *que la CLASSE regroupe plus de 40 associations universitaires et collégiales ayant un mandat de grève générale illimitée, ayant une position contre la hausse des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire;*

***CONSIDÉRANT*** *qu'il existe une disproportion des votes entre les différents membres siégeant à la CLASSE;*

**QUE** l'AÉSSUM propose à la CLASSE un regroupement des votes comme suit : que les associations modulaires ou départementales aient 1 vote; que les associations facultaires et que les CÉGEPS aient 3 votes.

Position de lier aux négociations avec le gouvernement pour la campagne de 2012 contre la hausse des frais de scolarité. Positions adoptées en AG le 29 février 2012

***ATTENDU*** *que l’AÉSSUM a adhéré à la CLASSE le 20 février 2012 pour représenter ses membres en grève générale illimitée;*

***ATTENDU*** *que l’AÉSSUM est membre de la FAÉCUM qui représente l’ensemble de ses membres en grève (ou non) auprès de la FEUQ;*

Il est **proposé** que l’AÉSSUM définisse sa position comme suit :

**QUE** la CLASSE dénonce publiquement la prise de position de la ministre Line Beauchamp qui bafoue les principes mêmes de notre démocratie;

**QUE** la CLASSE rappelle à la ministre Line Beauchamp que seule une offre conforme à nos revendications et adoptée en AG puisse mettre fin à la grève;

**QUE** la CLASSE soit la seule instance de représentation des membres de l’AÉSSUM dans toutes les négociations avec le gouvernement québécois;

**QUE** la CLASSE rencontre la ministre lorsque celle-ci sera prête à négocier sans tenter de diviser, d’intimider, de manipuler, de désinformer ou d’employer tout autre moyen qui discréditerait la CLASSE et le mouvement étudiant;

**QUE** la CLASSE accepte de rencontrer la ministre seulement si elle n’impose aucune condition politique à la négociation.

Position de l’AÉSSUM sur la désobéissance civile pacifique et l’importance des actions directes et de la légitimité de celles-ci. Adopté en AG le 29 février 2012.

***CONSIDÉRANT*** *que le gouvernement a décrété une hausse des frais de scolarité sans consultation des étudiantes et étudiants;*

***CONSIDÉRANT*** *que les perturbations liées à notre mouvement de grève créent un espace politique nécessaire au débat sur le financement de l’éducation postsecondaire, sur la place de l'éducation dans notre société et sur les réels fondements de cette hausse;*

***CONSIDÉRANT*** *que le mouvement de grève des étudiantEs est nécessaire au maintien d’un rapport de force pour négocier avec le gouvernement;*

***CONSIDÉRANT*** *que la ministre de l’Éducation a demandé aux étudiantEs et aux professeurEs des CÉGEPS (et universités) de ne pas respecter les mandats de grève et de passer les lignes de piquetage;*

***CONSIDÉRANT*** *que l’administration de l’Université de Montréal a envoyé plusieurs courriels aux étudiantEs (et créé un site internet) discréditant la légalité des mandats de grève des associations étudiantes et intimant les étudiantEs de briser les lignes de grève;*

**QUE** l’AÉSSUM rappelle l’importance des actions directes et de la désobéissance civile pacifique visant à perturber le statu quo et les intérêts des élites politiques et économiques;

**QUE** l’AÉSSUM mandate la CLASSE pour défendre la légitimité de ce type d’actions dans la mesure où cela ne compromet pas ses associations membres.

Position de l’AÉSSUM concernant l’information pouvant être donnée aux médias par le BE de la CLASSE. Adoptée en AG le 29 février 2012.

***CONSIDÉRANT*** *que l’AÉSSUM désire protéger la sécurité de ses membres participants aux manifestations tout en désirant encourager une couverture médiatique du mouvement étudiant;*

**QUE** l’AÉSSUM demande à la CLASSE de n’accorder aucune information privilégiée aux médias concernant les manifestations et les actions avant la tenue de celles-ci.

Table de GGI de l’UdeM : Adhésion adoptée en AG le 29 février 2012

**Présentation des objectifs et rôles de la table de GGI.**

1. De travailler à étendre le mouvement de grève à l’Université de Montréal et au Québec;
2. d’échanger des informations sur le déroulement de la grève;
3. de coordonner des assemblées générales de reconduction (calendrier, aide pour l’animation, secrétariat, présentation, points communs à débattre, etc.);
4. de coordonner des activités liées à la grève en tant qu’association étudiante (université populaire, actions symboliques ou de perturbations, etc.);
5. de coordonner le partage des ressources matérielles et financières pour certaines activités;
6. de demander ou d’offrir de l’aide pour les lignes de piquetage;
7. d’exprimer publiquement et collectivement leur point de vue dans les médias, à la FAÉCUM et à la direction de l’Université de Montréal (création d’un comité médias qui aura à rédiger les communiqués demandés par les assos-membres, respectant le mandat de la table et donc qui devront respecter les mandats des associations pour que celles-ci puissent les signer).

La participation à la table de GGI n’est pas contraignante pour les associations qui y participent.

**Adhésion à la table de GGI.**

***CONSIDÉRANT*** *que l’AÉSSUM est en grève générale illimitée;*

***CONSIDÉRANT*** *qu’il est nécessaire et bénéfique pour le mouvement étudiant de grève de pouvoir se concerter;*

***CONSIDÉRANT*** *que la Table de GGI, dans ses mandats, permet aux associations de se concerter et de donner une visibilité aux étudiants en grève;*

**QUE** l’AÉSSUM adhère à la Table de GGI de l’Université de Montréal;

**QUE** l’AÉSSUM accorde à ses représentants aux affaires externes le mandat d’élire des porte-parole de la Table ainsi que trois membres permanents au comité média.

Position de reconduction de grève du 12 mars 2012.

***CONSIDÉRANT****que le nombre d'étudiantEs en grève augmentent à tous les jours et qu'en date du 12 mars ce sont près de 140 000 étudiantEs qui sont en GGI;*

***CONSIDÉRANT****que l'AÉSSUM s'est positionné contre la hausse des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire;*

***CONSIDÉRANT****que la ministre de l’éducation n’a toujours pas reculé sur cette hausse;*

**QUE** l'AÉSSUM maintienne son mandat de grève générale illimitée, selon les mêmes modalités de levée de cours que celles adoptées le 16 février 2012 et fixe la prochaine AG de reconduction de la grève dans les trois jours ouvrables après que la ministre Beauchamp déclare être ouverte à négocier avec les étudiantEs.

**QUE**  l’AÉSSUM considère que toute activité liée au maintien des plans de cours, et que toute incitation à maintenir ces activités consiste en un bris de ligne de piquetage

**QUE**  l'AÉSSUM considère levée toute activité dans l'espace virtuel (questions, cours, remise d'évaluation)

Proposition de retour suite à la grève.

***CONSIDÉRANT****que plusieurs semaines de cours auront été levées;*

***CONSIDÉRANT****que les membres de l'exécutif de l'AÉSSUM devront négocier la reprise des cours et les modalités d'évaluation à la fin de la période de grève;*

**QUE** chaque cours soit renégocié entre les étudiantEs et leur professeur lors de la première séance de cours, en respectant les balises générales entendues avec l'École de service social;

**QUE**  l'AÉSSUM rappelle aux professeurEs et chargéEs de cours que les étudiantEs, en temps de grève, ne sont pas tenuEs de faire leurs travaux et lectures.

Proposition de levée des séminaires de stage, adoptée en AG le 12 mars 2012.

***CONSIDÉRANT*** *qu’il y a une manifestation nationale en date du 22 mars.*

**QUE**  les stages du baccalauréat et de la maîtrise soient levés symboliquement en date du 22 mars et que le conseil exécutif s’engage à rédiger une lettre ayant pour but d’avertir le milieu de stage de la situation.

Proposition de levée de stage pour la manifestation du 22 mars, adopté en AG le 12 mars 2012.

***CONSIDÉRANT****que l'AÉSSUM est en grève générale illimitée depuis le 20 février 2012*

***CONSIDÉRANT****que les membres de l'AÉSSUM se sont dotés d'un mandat de grève afin, entre autres, de se libérer des cours pour se mobiliser contre la hausse des frais de scolarité*

**QUE**  les séminaires de stage du baccalauréat soient levés à partir du lundi 12 mars 2012

Demande de remboursement des bus du 1er mars, adoptée en AG le 12 mars 2012.

***CONSIDÉRANT****que des étudiantEs de l'Université de Montréal ont participé à la manifestation du 1er mars à Québec et s'y sont rendu en autobus****CONSIDÉRANT****que la FAÉCUM reçoit la majeure part des cotisations des étudiantEs comparativement aux associations.*

**QUE**  l'AÉSSUM demande à la FAÉCUM au prochain conseil central un remboursement des associations qui ont défrayé le coût des bus pour la participation des étudiants de l'UdeM à la manifestation du 1er mars.

Position de l’AÉSSUM concernant les logiques qui sous-tendent la hausse, adopté en AG le 21 mars 2012 :

*L’AÉSSUM propose que les revendications actuelles des étudiantEs s’articulent autour d’une critique des logiques sous-tendant la présente hausse des frais de scolarité.*

***CONSIDÉRANT*** *que l’objectif du travail social est de favoriser la cohésion sociale, l’équité, l’inclusion, dans une perspective de justice et de développement humain durable;*

***CONSIDÉRANT*** *que l’accès généralisé à l’enseignement supérieur est un projet de société qui touche l’ensemble des québécois;*

***CONSIDÉRANT*** *que la présente hausse des frais de scolarité universitaire s’inscrit dans une tendance à la marchandisation de l’éducation;*

***CONSIDÉRANT*** *que la hausse des frais de scolarité telle que proposée par le gouvernement québécois s’inscrit dans un projet politique visant à liquider les mesures sociales conquises par les luttes populaires;*

**QUE** l’AÉSSUM rappelle au gouvernement la nécessité des programmes et politiques sociales visant l’équité et l’accessibilité pour toutes et tous;

**QUE** l’AÉSSUM se positionne contre les mesures gouvernementales visant à miner les programmes et politiques sociales visant l’équité et l’accessibilité pour toutes et tous;

**QUE** l’AÉSSUM se positionne contre la marchandisation du savoir qui s’inscrit dans une économie capitaliste du savoir.

**QUE** l’AÉSSUM demande à la CLASSE de produire du matériel d’information afin de défendre et de diffuser les axes de discours portant sur les logiques sous-tendant la hausse.

Négociations, adoptée en AG le 21 mars 2012 :

**QUE** l’AÉSSUM mandate le comité de négociations de la CLASSE et réclame les demandes suivantes lors d’une potentielle rencontre avec le gouvernement : Un retour aux droits de scolarité au niveau de 2007, le gel des frais de scolarité au niveau de 2007, l’abolition des compressions budgétaires dans les cégeps;

Et ce jusqu’à la tenue et la conclusion d’États généraux sur l’avenir de l’éducation et la gratuité scolaire dont les modalités seront établies ultérieurement.

**QUE** peu importe la contre-offre du gouvernement, la décision revienne à l’AG.

Précision de l’ouverture de la ministre (s’ajoute à la position du 12 mars), adoptée en AG le 10 avril 2012 :

**QUE** l’AÉSSUM définisse l’ouverture comme étant le fait d’avoir une offre négociée conjointement par les représentants et représentantes de la CLASSE, la FECQ et la FEUQ avec le gouvernement;

**QUE** cette offre concerne la hausse des frais de scolarité;

**QUE** l’assemblée générale extraordinaire soit fixée trois jours ouvrables après le dépôt de l’offre;

**QUE** cette assemblée générale extraordinaire serve notamment à discuter de cette offre.

Dans le cadre des négociations, adoptées en AG le 10 avril 2012 :

**QUE** le comité de négociation de la CLASSE prône les exemples de solutions alternatives suivantes :

**QUE** l’on amène une taxation progressive à 10 paliers d’imposition sur le revenu;

**QUE** l’on propose la réinstauration de la taxe sur le capital;

**QUE** l’on prône une meilleure administration des universités notamment en décourageant les aventures immobilières, les dépenses en publicité et en « positionnement concurrentiel », la rémunération ainsi que le nombre de cadres en comparaison avec les autres membres du personnel, les dépenses exagérées des universités en indemnités et primes de départs aux recteurs et rectrices, leur rémunération excessive et arrimée aux intérêts économiques des entreprises privées.

T’en coules un, on plonge, adoptée en AG le 10 avril 2012 :

**QUE** l’AÉSSUM tienne un vote de grève, lors d’une assemblée générale si une seule session ou un seul cours de la session d’hiver 2012 est annulé sans l’assentiment des étudiantEs concernéEs et ce, dans n’importe lequel établissement qui a été en grève, que ses membres aient été membres de la CLASSE ou non;

**QUE** l’AÉSSUM invite toutes les associations du Québec à prendre cet engagement;

**QUE** cet engagement soit appelé « t’en coules un, on plonge ».

Position féministe, adoptée en AG le 10 avril 2012 :

**CONSIDÉRANT** que le service social privilégie une analyse large (sociétale, structurelle et/ou systémique) des problématiques,

**CONSIDÉRANT** que le service social vise la justice sociale, et qu’en ce sens, il encourage la remise en question des privilèges sociaux des groupes dominants et la réduction des inégalités entre les groupes dans l’optique de l’atteinte d’un véritable changement social,

**CONSIDÉRANT** qu’il importe de reconnaître qu’il existe des inégalités historiques et actuelles entre les femmes et les hommes, et de prendre des positions favorisant l’équité et l’égalité entre les femmes et les hommes,

**QUE** l’AÉSSUM se positionne contre le sexisme et ses manifestations;

**QUE** l’AÉSSUM encourage la non-discrimination en fonction du genre, l’égalité et l’équité entre les femmes et les hommes, et les actions allant dans ce sens, notamment en instaurant les mesures suivantes :

**QUE** dans les structures de l’AESSUM, le genre masculin ne soit pas reconnu comme incluant le genre féminin, et que dans cette perspective, les textes, positions et discours qui y circulent soient féminisés ou présentent les deux genres lorsque cela est pertinent;

**QU**’une alternance femme-homme soit privilégiée dans le choix du présidium et dans les tours de parole en assemblée générale en fonction de la représentativité des membres;

**QUE** l’assemblée soit sensible, dans le choix de ses représentantEs et des tâches qui leurs sont déléguées, à la reproduction des rôles sociaux de genre;

**QUE** l’AESSUM se positionne sur les questions d’actualité pouvant mener ou découlant de la discrimination de genre;

**QUE** l’AESSUM mandate la FAÉCUM d’adopter la même position;

**QUE** l’AESSUM s’assure que cette position soit respectée au sein des instances de la CLASSE.

Positions sur les minorités visibles et culturelles et les Autochtones, adoptées en AG le 10 avril 2012 :

***CONSIDÉRANT*** *que l’article 13c du Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels, ratifié par le Canada en 1976, stipule que «l’enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous et à toutes en pleine égalité en fonction des capacités de chacun et chacune par tous les moyens appropriés [...]»*

***CONSIDÉRANT*** *que, selon* *le Portrait global des minorités visibles et des Autochtones au Québec****[[1]](#footnote-1)****, les études post-secondaires au Québec sont moins accessibles aux membres des minorités visibles et culturelles qu'au reste de la population;*

***CONSIDÉRANT*** *que plusieurs écrits et recherches académiques canadienne, dont les recommendations du Royal Commission on Learning (parues en 1994), les recherches académiques de George Dei de l'«Ontario Institute for Studies in Education» basé à l'Université de Toronto, «Teaching for Equity and Diversity» de R.P. Solomon et C.LEvine-Rasky et les écrits de la chercheure québécoise Marie McAndrew de l'UdeM[[2]](#footnote-2), exposent la pertinence d'une réforme du système afin de rendre les études post-secondaires plus accessibles aux minorités visibles et cuturelles, mais que ces revendications n'ont jamais été entendues;*

***CONSIDÉRANT*** *que certains étudiants se sont maquillé le visage de noir lors de la manifestation nationale du 22 mars 2012 et que ce geste, malgré l'absence de mauvaise intention, ne tient pas compte de la symbolique historique du blackface comme étant discriminatoire;*

***CONSIDÉRANT*** *que, selon Portrait global des minorités visibles et des Autochtones au Québec****,*** *les minorités visibles et culturelles sont souvent exclues de la sphère politique de la société québécoise et que la solution aux problèmes de l'intégration sociale, qui elle-même repose sur l'intégration économique, exige une stratégie d'action globale qui soit politique, économique et juridique;*

***CONSIDÉRANT*** *qu'un discours trop uniforme peut exclure d'un mouvement social certains groupes vivant des difficultés particulières, tel que lorsque les femmes afro-américaines étaient exclues du mouvement féministe aux États-Unis avant l'apparition du féminisme intersectionnel;*

***CONSIDÉRANT*** *que l'on prend la direction d'une grève sociale et qu'il est préférable d'y appeler tous les acteurs sociaux et politiques du Québec;*

**QUE** l'AÉSSUM intègre à ses revendications un point concernant les difficultés des minorités visibles et culturelles et des Autochtones à atteindre les études post-secondaires au Québec et les mesures à entreprendre pour éliminer ces difficultés;

**QUE** l'AÉSSUM intègre à ses revendications un point concernant l'importance de la considération d'une réforme du système scolaire qui tiendra compte, dans son ensemble, de la valeur ajoutée d'une éducation interculturelle, antiraciste et antidiscriminatoire dépassant la seule perspective normative (le «ce qui doit être») en s'inspirant entre autres des recherches et positions amenées par des expert-e-s reconnue-s

**QUE** l'AÉSSUM mandate la CLASSE d'intégrer à ses revendications les deux revendications précédentes;

**QUE** l'AÉSSUM mandate la CLASSE de condamner tout message raciste ou discriminatoire lors des manifestations;

**QUE** l'AÉSSUM mandate la CLASSE de présenter un souci d'égalité et d'inclusion des minorités visibles et culturelles et des Autochtones, notamment lors des apparitions médiatiques et par l'ajout d'information sur son site internet;

**QUE** l'AÉSSUM mandate la CLASSE d'organiser au moins un événement particulier (manifestation, rassemblement, événement artistique, etc.) de solidarité envers les minorités visibles et culturelles et les Autochtones et d'y inviter ses membres ainsi que la population.

Demande de la ministre sur la condamnation de la violence, adoptée en AG le 18 avril 2012 :

***CONSIDÉRANT*** *que la ministre Beauchamp exige que nous condamnions la violence;*

***CONSIDÉRANT*** *que le fait de ‘’condamner la violence’’ ne relève pas de notre rôle, comme association étudiants;*

***CONSIDÉRANT*** *que la CLASSE a, à mainte reprises, affirmé qu’elle se dissociait des gestes de violence posés par certains éléments du mouvement;*

***CONSIDÉRANT*** *que la CLASSE constitue notre seule instance de représentation dans toutes les négociations avec le gouvernement;*

***CONSIDÉRANT*** *que l’AÉSSUM a comme mandat de rappeler l’importance des actions directes et de la désobéissance civile pacifique visant à perturber le statu quo et les intérêts des élites politiques et économiques;*

***CONSIDÉRANT*** *que l’AÉSSUM a mandaté la CLASSE pour défendre la légitimité de ce type d’actions dans la mesure où cela ne compromet pas ses associations membres.*

***CONSIDÉRANT*** *que le terme ‘’violence’’ est très large, que les évènements définis comme ‘’violent’’ sont difficiles à définir;*

***CONSIDÉRANT*** *qu’en Service social nous reconnaissons une multitude de violence;*

**QUE** l’AÉSSUM mandate la CLASSE de se positionner de la façon suivante;

**QUE** l’AÉSSUM reconnaisse les torts que la violence peu avoir lorsqu’elle est dirigée vers l’être humain;

**QUE** l'AÉSSUM et la CLASSE dénonce cette stratégie de division et de détournement de la part du gouvernement.

Assurance-qualité, adoptée en AG le 18 avril 2012 :

***CONSIDÉRANT*** *que la marchandisation de l’éducation vise avant tout à permettre au marché de modifier les programmes en fonction de leurs besoins spécifiques;*

***CONSIDÉRANT*** *que, historiquement l’éducation post-secondaire s’est construite sur l’affirmation d’une autonomie intellectuelle dans un but sociétal plus grand que le simple profit;*

***CONSIDÉRANT*** *qu’au Québec, cette autonomie a entre autres servie à protéger une culture différente de celle de l’Amérique du Nord;*

**QUE** l’AÉSSUM se positionne contre l’assurance-qualité sous toutes ses formes comme mesure palliative a la hausse des frais de scolarité;

**QUE** l’AÉSSUM s’oppose a la création d’une éventuelle Commission d’évaluation des universités du Québec telle que prescrite par la FEUQ;

**QUE** l’AÉSSUM rappelle qu’une potentielle CEUQ devrait être définit en présence de tous les acteurs lors d’états généraux.

Moratoire, États généraux, adoptée en AG le 18 avril 2012 :

**QUE** l’AÉSSUM et la CLASSE, pour dénouer l’impasse de la crise actuelle, exigent un moratoire sur la hausse des frais de scolarité jusqu’à ce que soit tenu et conclus les états généraux sur l’éducation.

**QUE** l’AÉSSUM revendique que les éventuels États généraux traitent avec une attention particulière des sujets fondamentaux, tels que celui de la redéfinition du rôle de l’éducation post-secondaire au Québec;

**QUE** l’AÉSSUM revendique que les éventuels États généraux incluent un questionnement sur des enjeux précis, dont notamment :

* L’autonomie des établissements d’enseignement post-secondaire face aux intérêts du marché économique;
* Le processus de marchandisation de l’éducation au Québec, dans une perspective historique, présente et future;
* La gestion des dépenses des directions des établissements d’enseignement, ainsi que des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour assurer une meilleure gestion de celle-ci;
* Les mesures à entreprendre afin d’assurer une réelle égalité des chances en ce qui concerne l’accessibilité aux études post-secondaire, notamment pour les femmes, les minorités visibles et culturelles et les Autochtones;
* Les divers moyens de financer les établissements d’enseignement post-secondaire;
* L’endettement étudiant;
* Les critères d’admission et d’attribution de l’Aide financière aux études;
* La possibilité d’établir la gratuité scolaire à tous les niveaux;
* La rémunération des études, particulièrement des stages;
* L’enseignement post-secondaire public versus privé;
* L’élection plutôt que la nomination des dirigeants des universités;
* La judiciarisation et la légalité des grèves étudiantes.

Injonction et violence à l’UdeM, adoptée en AG le 18 avril 2012 :

***CONSIDÉRANT*** *l’injonction,*

***CONSIDÉRANT*** *le climat sur le campus,*

***CONSIDÉRANT*** *les allégations de menaces d’agressions physiques, sexuelles et racistes exercées par des agents de sécurité lundi le 16 avril à l’égard d’étudiants et étudiantes et enseignants et enseignantes dans différents pavillons,*

**QUE** l’AÉSSUM condamne fermement cette violence et qu’elle demande au recteur de la condamner et d’agir pour la faire cesser immédiatement,

**QUE** l’AÉSSUM condamne les moyens de coercition utilisés pour faire respecter l’injonction et le retour en classe et demande au recteur de mettre fin à ces pratiques

**QUE** l’AÉSSUM demande au recteur de cesser d’interférer par des mesures administratives et coercitives dans le débat démocratique actuel et dans les négociations ayant cours entre les mouvements étudiants et le gouvernement.

Position sur la grève sociale, adoptée le 23 avril 2012 :

***CONSIDÉRANT*** *l’ampleur historique du mouvement de grève étudiante et considérant également l’entêtement tout aussi historique de la classe politique dirigeante à ne pas reconnaître la légitimité des revendications étudiantes.*

***CONSIDÉRANT*** *que le mouvement de grève étudiante aspire dans sa lutte à une transformation sociale radicale et porteuse d’un projet de société et qu’en cela il dépasse ses simples intérêts corporatistes.*

***CONSIDÉRANT*** *que la hausse des frais de scolarité ne représente qu’un aspect d’un ensemble beaucoup plus large de mesures d’austérités visant à privatiser un nombre croissant de sphères sociales et rappelant en ce sens les phénomènes s’y rattachant tel que la taxe santé, la hausse des tarifs d’électricité ou encore la hausse des coûts du logement.*

***SOULIGNANT*** *également le climat antisyndical porté par l’acharnement et la médiocrité de nombreux politiciens et éditorialistes et qui se manifeste par la généralisation du lock-out, la restriction du droit de grève et l’appui tacite donné aux nouveaux briseurs de grève.*

***CONSIDÉRANT*** *l’urgence d’augmenter le rapport de force du mouvement de grève face au gouvernement et notant la possibilité sous-jacente au mouvement de grève étudiante d’agir comme catalyseur des luttes sociales.*

**QUE** l’AÉSSUM appelle à une grève sociale les 1er et 15 mai prochains. Que ces journées soient des journées de grève sociale générale et de perturbation économique.

**QUE** ces journées s’organisent dans l’urgence de faire escalader le rapport de force face au gouvernement et qu’en ce sens l’AÉSSUM fasse immédiatement les démarches nécessaires auprès de divers syndicats nationaux, régionaux et groupes communautaires.

**QUE** l’AÉSSUM fasse la promotion de ces journées de grève sociale auprès du grand public par les moyens mis à sa disposition.

**QUE** l’AÉSSUM vulgarise et explique le concept de grève sociale à ses membres et lors de ses appels au public général.

**QUE** les journées de grève sociale se fassent en solidarité avec les grévistes d’AVÉOS, de Rio Tinto et des autres mouvements sociaux ou syndicats actifs présentement.

**QUE** l’AÉSSUM porte également toutes ces revendications auprès de la CLASSE.

Position sur la situation au Conservatoire de musique, adoptée en AG le 23 avril 2012 :

***CONSIDÉRANT*** *que nous sommes déjà en grève contre la hausse des frais de scolarité.*

***CONSIDÉRANT*** *notre position ‘’Si t’en coules un, on plonge’’.*

***CONSIDÉRANT*** *que l’administration du Conservatoire de musique de Montréal a déclaré sans consulter ses étudiantEs avoir l’intention de refuser l’accès à leurs examens finaux aux étudiantEs ayant manqué plus de 2 séances de cours.*

**QUE** l’AÉSSUM dénonce cette situation et revendique que celle-ci soit revue à la faveur des étudiantEs en grève.

**QUE** l’AÉSSUM porte cette revendication auprès de la CLASSE

Position si la FEUQ négocie sans la CLASSE, adoptée en AG le 23 avril 2012 :

**ADVENANT QUE** la FEUQ négocie sans la CLASSE lors de la campagne actuelle avec le gouvernement et ce sur tout sujet de la campagne contre la hausse ou tout sujet connexe.

**QUE** la FAÉCUM convoque un congrès extraordinaire de ses associations membres et ce dans les plus brefs délais.

**QUE** ce congrès extraordinaire ait un point à l’ordre du jour : Référendum.

Position sur la Plan Nord et la solidarité entre autochtones et allochtones, adoptée en AG le 23 avril 2012 :

***CONSIDÉRANT*** *la controverse entourant le projet du Plan Nord du gouvernement québécois :*

***CONSIDÉRANT*** *que le Plan Nord s’inscrit dans un modèle de développement ne priorisant pas l’être humain, les communautés et la terre mère ;*

***CONSIDÉRANT*** *que le Plan Nord s’inscrit dans la logique de colonisation et de domination des Autochtones par le peuple québécois et qui s’exprime par l’utilisation des coloniséEs pour le profit de la société dominante ;*

***CONSIDÉRANT*** *que le Plan Nord impose une vision unique du développement sur un large territoire avec la conviction que cela est pour le bénéfice ultime des « aidéEs », alors qu’en réalité, c’est un projet néolibéral aux frontières arbitraires qui fournit des infrastructures répondant aux besoins des grandes compagnies et est donc un plan d’appropriation des ressources naturelles par élite économique ;*

***CONSIDÉRANT*** *que le Plan Nord profite de l’illusion que les Autochtones sont tous et toutes semblables, et de l’ignorance quant aux différentes dynamiques entre l’État et les différentes nations et communautés autochtones ;*

***CONSIDÉRANT*** *que les Inuit ont rédigé un document de recommandations qui fait part de leur vision du projet et de la gestion des ressources de leur territoire, que ce document sera publié en français (et donc médiatisé) dans les prochaines semaines sous le terme « Plan Nunavik » et que ce dernier se veut une alternative au Plan Nord ou, du moins, un outil pour débattre de la question de l’exploitation des ressources et la gestion du territoire Inuit ;*

***CONSIDÉRANT*** *l’opposition des communautés du territoire concerné directement par le Plan Nord au dit projet ;*

***CONSIDÉRANT*** *que l’AÉSSUM s’est positionnée pour une solidarité envers les minorités visibles, culturelles et les Autochtones ;*

**QUE** l’AÉSSUM, en solidarité avec toutes les communautés en résistance au modèle de développement qui leur est imposé, au Nord comme au Sud, appuie activement toutes les communautés qui ont choisi de s’y opposer, des InnuEs du Nitassinan aux opposantEs CriEs et Inuit ;

**QUE** l’AÉSSUM dénonce la violence structurelle du Plan Nord qui perpétue les dynamiques de colonisation et de domination des Autochtones ;

**QUE** l’AÉSSUM invite ses membres à se considérer partie prenante à cette lutte de la société québécoise qui ne doit pas n’en être qu’une des communautés autochtones ou des groupes écologistes, car la résistance à la domination doit être commune.

Position sur la démission de Guy Breton, adoptée en AG le 23 avril 2012:

***CONSIDÉRANT*** *le déni complet de l’administration de l’Université de Montréal envers le mouvement de grève actuel au sein du campus de l’Université de Montréal et ce depuis le début, comme en témoigne les courriels successifs et l’emploi du qualicatif boycott pour disqualifier notre grève alors même que plus de 17 000 étudiantEs sont encore en grève sur le campus ;*

***CONSIDÉRANT*** *la mauvaise gestion de l’université comme en témoigne la dérive immobilière à la gare de triage d’Outremont ou l’investissement dans le 1420 Mont-Royal ;*

***CONSIDÉRANT*** *la vision entrepreneuriale de l’université défendue par Guy Breton alors que celle-ci devrait être un lieu de partage du savoir et des connaissances sans préoccupation de rentabilité économique ;*

***CONSIDÉRANT*** *que Guy Breton considère que « les cerveaux (doivent) correspondre aux besoins des entreprises et que l’enseignement et la recherche doivent répondre immédiatement aux besoins des marchés, tant en ce qui concerne la formation, la formation de la main d’œuvre que la production de recherche commercialisable » ;*

***CONSIDÉRANT*** *que cette vision de l’éducation remet en question la notion et les finalités du système d’éducation québécois et que Guy Breton soutien cette modification en voulant privatiser l’université, son financement et sa mission ;*

***CONSIDÉRANT*** *que la judiciarisation du conflit est une grave atteinte aux principes démocratiques et à une saine gouvernance universitaire ;*

***CONSIDÉRANT*** *enfin qu’étudiantEs, professeurEs et chargéEs de cours sont l’âme de l’université et qu’à ce titre, ils doivent être des instances décisionnelles ;*

**QUE** l’AÉSSUM exige la démission, sans prime de départ, du recteur actuel de l’université de Montréal, Guy Breton, plus haut représentant de cette administration et qui refuse d’écouter ses étudiantEs alors même que ce sont eux et elles qui forment l’Université de Montréal.

Position concernant l’offre du gouvernement, adoptée en AG le 2 mai 2012 :

***CONSIDÉRANT*** *que l’AÉSSUM s’est positionnée contre la hausse des frais de scolarité, dans une perspective de gratuité scolaire, et contre tout financement alternatif.*

***CONSIDÉRANT*** *que l’AÉSSUM s’est positionnée contre les mesures gouvernementales visant à miner les programmes et politiques sociales qui visent l’équité et l’accessibilité pour tous et toutes.*

***CONSIDÉRANT*** *que l’AÉSSUM s’oppose à la création d’une commission d’évaluation des universités québécoises telle que prescrite par la FEUQ, telle qu’adoptée.*

**QUE** l’AÉSSUM refuse l’offre déposée par le gouvernement libéral ce vendredi 27 avril mais reconnaisse que la mesure visant à porter le revenu familial exempt de contribution parentale dans le calcul des bourses d’étude à 45 000$ est une avancée.

Position de grève, adoptée en AG le 2 mai 2012 :

***CONSIDÉRANT*** *que l’AÉSSUM est en grève générale illimitée depuis le 20 février 2012;*

***CONSIDÉRANT*** *que près de 15 000 étudiants et étudiantes de l’Université de Montréal sont toujours solidaires à la cause en restant en grève;*

***CONSIDÉRANT*** *que le mouvement de grève actuel a une ampleur et une force historique au Québec avec près de 180 000 étudiants et étudiantes en grève pour une 11ieme semaine;*

***CONSIDÉRANT*** *que le mouvement de grève actuel permet aux étudiants et étudiantes de l’AÉSSUM de prendre une part active dans la mobilisation pour l’équité et le changement social, et de mettre sur la place publique des actions diversifiées, créatives et mobilisatrice;*

***CONSIDÉRANT*** *que l’offre du gouvernement du 27 avril constitue une consolidation de la hausse des frais de scolarité d’une plus grande ampleur plutôt qu’une solution à l’endettement étudiant et à l’accès à l’éducation;*

***CONSIDÉRANT*** *que l’AÉSSUM s’est positionnée en faveur du retour et du gel aux frais de scolarité de 2007;*

***CONSIDÉRANT*** *que le vrai poids de la grève actuelle est la pression que représente pour le rectorat et le gouvernement l’annulation de la session;*

***CONSIDÉRANT*** *que la lutte sociale actuelle dépasse les intérêts privés des étudiants et étudiantes;*

***CONSIDÉRANT*** *que mettre un terme à la grève aujourd’hui, sans acquis collectifs, serait admettre que les étudiants et étudiantes, et que les citoyens et citoyennes, n’ont pas leurs mots à dire dans les décisions du gouvernement et que cela serait dommageable pour tous les mouvements sociaux et les luttes sociales actuelles et à venir.*

**QUE** l’AÉSSUM continue la grève générale illimitée.

**QUE** tous les cours dispensés par l’École de service social soient levés, sauf pour le cours SVS 6932 Projet de stage.

**QUE** les stages en dehors des murs de l’université ne soient pas affectés.

**QUE** les soutenances de thèses, les examens de synthèse des doctorants et les dépôts de mémoires, d’essai et/ou de thèse, ne soient pas affectés.

**QUE** toute activités dans le cyber espace soit levée (ex : remise d’examens et de travaux, cours, etc.).

**QUE** l’assemblée générale extraordinaire de reconduction de grève soit fixée au moment où le gouvernement annoncera le gel des frais de scolarité au niveau actuel ou un moratoire sur la hausse des frais de scolarité jusqu’à la tenue et la conclusion d’états généraux sur l’éducation ou trois jours ouvrables après le déclenchement des élections provinciales.

**QU’un** plancher de sortie de grève soit fixé à 50 000 étudiants et étudiantes.

*Position sur l’entente de principe du 5 mai 2012, adoptée en AG le 10 mai 2012 :*

***CONSIDÉRANT*** *que l'AÉSSUM estime que l'entente de principe du 5 mai 2012 et les sorties médiatiques par rapport à celle-ci constituent une manœuvre électoraliste.*

***CONSIDÉRANT*** *qu'il relève déjà de la responsabilité du gouvernement de veiller à la saine gestion des finances publiques notamment celles des universités.*

***CONSIDÉRANT*** *que le gouvernement justifie la hausse des frais de scolarité par la nécessité d'investir davantage dans le système d'université québécois et donc, qu'une diminution des frais afférents est en contradiction avec le discours tenu depuis l'annonce de cette dite hausse.*

***CONSIDÉRANT*** *que la hausse des frais de scolarité ne se base sur aucune étude empirique concernant les besoins réels des universités au Québec*

***CONSIDÉRANT*** *l’absence de parité entre les étudiants et le gouvernement dans la composition du conseil provisoire et le risque de déréglementation des frais institutionnels obligatoires qui diviserait ainsi la mobilisation du mouvement étudiant compte tenu que ces dits frais ne sont pas équivalents d'une institution à l'autre.*

***CONSIDÉRANT*** *l’incertitude quant à la somme d’argent qui sera effectivement dégagée par le conseil provisoire, et finalement de la possibilité qu’une somme puisse être investie dans les droits de scolarité.*

***CONSIDÉRANT*** *que l'entente de principe ne reconnaît pas le fond idéologique qui motive la mobilisation étudiante, ne respecte pas les positions sur l’éducation de l'AÉSSUM votées en assemblée générale, laissant donc intacte la conception de l'éducation comme une marchandise, en plus d'oblitérer l'importance pour la société de tenir une consultation sur les objectifs et la mission du réseau universitaire.*

**QUE** l'AÉSSUM refuse l'entente de principe du 5 mai 2012.

**QUE** l’AÉSSUM refuse cette entente de principe comme base de futures négociations

**QUE** l'AÉSSUM défende ces positions à la FAÉCUM et à la CLASSE.

**QUE** l’AÉSSUM exige que la CLASSE et la FAÉCUM dénoncent l’entente de principe publiquement comme étant une manœuvre politique de division du mouvement étudiant futur et actuel.

*Campagne d’information, adoptée en AG le 10 mai 2012 :*

***CONSIDÉRANT*** *que les citoyens et citoyennes québécois et québécoises ont le droit d’avoir accès à de l’information objectives et utiles à une compréhension des évènements sociaux.*

***CONSIDÉRANT*** *que, dans le contexte actuel, les médias de masse n’informent pas objectivement la population sur les enjeux véritables que soulève la hausse des droits de scolarité.*

***CONSIDÉRANT*** *que le gouvernement que forme le parti libéral du Québec se sert des médias de masse à des fins électoralistes.*

**QUE** l’AÉSSUM, en partenariat avec d’autres acteurs et actrices, organise une campagne d’information auprès de la population.

**QUE** cette campagne cible les québécois et québécoises dans leur quotidien et qu’elle s’articule notamment autour d’activités de porte à porte afin d’ouvrir un dialogue avec la population et d’informer sur les revendications des étudiants et étudiantes.

**QUE** l’AÉSSUM invite les associations membres de la CLASSE à se joindre à cette initiative.

*Position sur les conditions entourant de futures négociations, adoptée en AG le 10 mai :*

**QUE** l’AÉSSUM mandate la CLASSE de retourner aux négociations advenant que l’opportunité se présente.

**QU**’aucun huis clos ne soit accepté.

**QU**’aucune condition politique ne soit acceptée par la CLASSE et la FAÉCUM

**QUE** la liste téléphonique de communication soit utilisée pour informer au fur et à mesure du déroulement des négociations.

**QU**’aucune signature ne soit possible par le comité de négociations sans consultation de l’entièreté de ce dit comité.

**QU**’au moins deux des membres du comité négociation de la CLASSE siège à la table de négociation et qu’ils ou elles aient la possibilité de se relayer.

**QUE** l’AÉSSUM mandate la CLASSE, lors de futures négociations, de remettre de l’avant les demandes suivantes: gel des frais de scolarité au niveau de 2007, réinstauration d’une taxe sur le capital et instauration de 10 paliers d'imposition, afin de financer, entre autres, l’éducation, le système de santé, la protection de l’environnement et divers programmes sociaux.

*Position sur la motion 312, adoptée en AG le 10 mai 2012 :*

***CONSIDÉRANT*** *que l’AÉSSUM a adopté une position ‘’femme’’.*

***CONSIDÉRANT*** *que les femmes se sont battues pour acquérir le droit à l’avortement et que ce droit a été acquis en 1988 au Canada pour toutes les femmes.*

***CONSIDÉRANT*** *que la motion 132 ouvre la porte à un retour sur le débat sur l’avortement.*

**QUE** l’AÉSSUM considère que de rouvrir ce débat constitue un retour en arrière.

**QUE** l’AÉSSUM s’oppose à la motion 132 et à toute autre mesure qui contrevient au droit à l’avortement.

**QUE** l’AÉSSUM se positionne en faveur de l’autonomie des femmes dans la maternité et la contraception.

*Position sur le projet de loi contre le port du masque et pour le dévoilement obligatoire du trajet des manifestations, adoptée en AG le 10 mai 2012:*

***CONSIDÉRANT*** *que la Ville de Montréal a un projet de règlement contre le port du masque et pour le dévoilement obligatoire des trajets dans le cadre de manifestations violentes*

**QUE** l’AÉSSUM soit présente lors de la consultation publique municipale du 28 mai sur ce règlement.

**QUE** l’AÉSSUM y présente son opinion.

**QUE** l’AÉSSUM, pour préparer sa présence à cette consultation, mette sur pied un comité.

*Position de grève, adoptée en AG le 6 août 2012 :*

***CONSIDÉRANT****que l’AÉSSUM est en grève générale illimitée depuis le 20 février 2012;*

***CONSIDÉRANT****que près de 12 000 étudiants et étudiantes de l’Université de Montréal sont toujours solidaires à la cause en restant en grève;*

***CONSIDÉRANT****que le mouvement de grève actuel a une ampleur et une force historique au Québec avec près de 160 000 étudiants et étudiantes en grève pour un 6e mois;*

***CONSIDÉRANT****que le mouvement de grève actuel permet aux étudiants et étudiantes de l’AÉSSUM de prendre une part active dans la mobilisation pour l’équité et le changement social, et de mettre sur la place publique des actions diversifiées, créatives mobilisatrice et solidaires;*

***CONSIDÉRANT****que la population s’organise également et s’approprient la lutte contre les idéologies qui sous-tendent les politiques libérales;*

***CONSIDÉRANT****que l’AÉSSUM s’est positionnée en faveur du retour et du gel aux frais de scolarité de 2007;*

***CONSIDÉRANT****que le vrai poids de la grève actuelle est la pression que représente pour le rectorat et le gouvernement l’annulation de la session d’hiver 2012;*

***CONSIDÉRANT****que la lutte sociale actuelle dépasse les intérêts privés des étudiants et étudiantes;*

***CONSIDÉRANT****que mettre un terme à la grève aujourd’hui, sans acquis collectifs, serait admettre que les étudiants et étudiantes, et que les citoyens et citoyennes, n’ont pas leurs mots à dire dans les décisions du gouvernement et que cela serait dommageable pour tous les mouvements sociaux et les luttes sociales actuelles et à venir.*

**QUE** l’AÉSSUM reste en grève générale illimitée;

**QUE** tous les cours dispensés par l’École de service social soient levés

**QUE** les stages en dehors des murs de l’université ne soient pas affectés.

**QUE** les soutenances de thèses, les examens de synthèse des doctorants et doctorantes et les dépôts de mémoires, d’essai et/ou de thèse, ne soient pas affectés.

**QUE** toutes activités dans le cyber espace soit levée (ex : remise d’examens et de travaux, cours, etc.).

**QU’**un plancher de sortie de grève soit fixé à 50 000 étudiants et étudiantes.

**QU’**une assemblée générale de reconduction de grève soit tenue vendredi le 7 septembre 2012.

*Position de sortie de grève, adoptée en AG le 22 août 2012 :*

***CONSIDÉRANT*** *que le mouvement de grève des étudiantEs a permis la tenue d’élections générales prématurées en pleine saison estivale, ce qui en soi est un gain important. Bien que l’éducation ne soit pas actuellement au cœur des débats électoraux sur la place publique, on constate que la question préoccupe une grande partie des QuébecoisES. Nous choisissons de s’engager à aller voter le 4 septembre prochain, à encourager les gens à y aller aussi, à soutenir les plus démunis dans leur démarche pour s’y rendre, afin que l’exercice démocratique que notre grève a permis de concrétiser soit le plus représentatif possible.*

***CONSIDÉRANT*** *que nous aurons été des précurseurs dans le dit mouvement en déclenchant la grève le 20 février dernier,*

Nous choisissons de terminer notre session d’hiver jusqu'à la fin septembre et de nous pencher sur de nouveaux moyens d’actions au début de la session d’automne afin de laisser au nouveau gouvernement le temps de prendre position en regard de nos revendications.

*Position sur les manifestations nationales les 22 du mois, adoptée en AG le 22 août 2012 :*

**QUE** l’AÉSSUM tienne des journées de grève lors des manifestations nationales chaque 22 du mois.

*Position en vue du sommet sur l’enseignement supérieur, adoptée en AG le 28 janvier 2013 :*

***CONSIDÉRANT*** *les propos tenus par le ministre Duchesne lors des rencontres préparatoires en vue du Sommet sur l’éducation : « Les décisions que nous prendrons [au sommet] devront évidemment l’être en fonction du monde tel qu’il existe et non d’un monde théorique », ainsi que : « La gratuité scolaire, par exemple, nous apparaît plus comme un idéal à long terme plutôt que comme une mesure concrète dans le contexte actuel. »;*

***CONSIDÉRANT***  *les positions déjà adoptées par l’AÉSSUM en ce qui a trait aux droits de scolarité (cahier de positions p. 1-2, 8-9);*

***CONSIDÉRANT*** *les positions déjà adoptées en ce qui a trait à l’assurance-qualité (cahier de positions p. 14);*

***CONSIDÉRANT*** *les positions adoptées en vue d’États généraux sur l’éducation secondaire (cahier de positions p.14);*

***CONSIDÉRANT*** *que le sommet sur l’éducation se déroulera sur deux journées, en plus des 8 journées préparatoires;*

**QUE** l’AÉSSUM réitère son engagement envers les principes qu’elle défend à travers ses positions;

**QUE** L’AÉSSUM déplore l’attitude fermée et programmée du ministre Duchesne ainsi que du Parti Québécois face à la gratuité scolaire à tous les niveaux et appelle le ministre et son parti à faire preuve d’une plus grande ouverture ;

**QUE** l’AÉSSUM déplore le temps consacré au sommet, le jugeant trop court pour véritablement construire une vision d’avenir sur l’éducation supérieure au Québec de même que la forme que prend celui-ci;

**QUE** l’AÉSSUM considère une indexation des frais de scolarité comme une hausse permanente alourdissant ainsi le fardeau financier des étudiantes et des étudiants;

**QUE** l’AÉSSUM se déclare solidaire à l’ASSÉ dans sa défense de la gratuité scolaire et de l’éducation comme un droit humain et non un bien de consommation, tant aux rencontres du Sommet sur l’éducation supérieure que dans ses actions de syndicalisme de combat;

**QUE** l’AÉSSUM appelle aux actions de mobilisation étudiante et citoyenne et rappelle une possible escalade des moyens de pression parallèlement au sommet sur l’éducation supérieure et suite à celui-ci si les conclusions de ce dernier mènent à l’instauration de l’assurance-qualité, à l’indexation ou au dégel des frais de scolarité, à une perte d’accessibilité aux études supérieures ou à une plus grande marchandisation de l’éducation.

*Position de solidarité avec les peuples autochtones, adoptée en AG le 28 janvier 2013 :*

***CONSIDÉRANT*** *le mouvement Idle No More et son importance pour arrêter la destruction de la nature, entre autres, par le gouvernement;*

***CONSIDÉRANT***  *le fait que les intérêts des peuples autochtones ont trop souvent été mis en opposition avec ceux de la majorité canadienne non-autochtone;*

***CONSIDÉRANT*** *l’inhumanité des pratiques assimilationnistes historiquement pratiquées par le Canada et le Québec;*

**QUE** l’AÉSSUM se déclare solidaire avec le mouvement Idle No More ainsi qu’avec toutes les communautés autochtones à travers le Canada dans leur lutte pour une pleine reconnaissance de leurs droits humains fondamentaux et appelle à participer aux actions organisées dans le cadre de ce mouvement ;

**QUE** l’AÉSSUM considère l’assimilationnisme pratiqué directement et indirectement par les Canadiennes et les Canadiens et leur gouvernement comme erreur déniant la dignité humaine fondamentale des peuples autochtones;

**QUE** l’AÉSSUM fasse la promotion des actions organisées dans le cadre du mouvement Idle No More;

**QUE** l’AÉSSUM s’oppose fermement et dénonce le colonialisme, l’impérialisme et le racisme qui sévissent tant sur le plan structurel, sociétal, culturel et individuel.

*Position concernant l’offre de stage au campus Laval, adoptée en AG le 28 janvier 2013 :*

***CONSIDÉRANT*** *qu’aucune information concernant les stages obligatoires sur le territoire Laval-Rive nord n’a été précisé lors des demandes d’admission et d’inscription;*

***CONSIDÉRANT*** *que certains frais de transport seront engendrés par les stages qui se dérouleront à Laval et sur la Rive-Nord pour les étudiantes et des étudiants qui n'y résident pas;*

***CONSIDÉRANT*** *que, suite à l'ouverture du programme à Laval, la direction doit prendre la responsabilité de l'octroi des stages de manière équitable conformément au lieu de résidence des étudiantes et des étudiants;*

**QUE** l’AÉSSUM soutienne les étudiants et étudiantes dans leurs démarches et leurs moyens de pression ciblant la direction de l’École de service social pour que les stages des étudiantes et des étudiants ne soient pas octroyés selon le territoire attitré par le campus de rattachement dans une perspective égalitaire entre les campus;

**QUE** l’AÉSSUM revendique que l’information territoriale concernant les possibilités de stages soit donnée clairement aux étudiantes et aux étudiants lors de l’inscription et du choix de campus;

**QUE** l’AÉSSUM revendique plus de transparence dans le processus d‘octroi des stages;

**QUE** l’AÉSSUM demande au département une plus grande flexibilité et encourage la collaboration des étudiantes et des étudiants dans leur choix de stage.

*Position concernant l’octroi de subventions par l’AÉSSUM, adoptée en CE le 5 février 2013 :*

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention de 500$ au projet Arrivière;

**CONSIDÉRANT** que la demande de subvention à Arrivière émane d'une situation exceptionnelle et que l'assemblée générale n'était pas préparée aux modalités reliées à cette demande;

**CONSIDÉRANT** le fait que la charte de l'AÉSSUM ne comprend aucun article permettant d'orienter clairement une telle décision;

**CONSIDÉRANT** que les dates du projet Arrivière ne permettent pas pour la subvention d'attendre à la prochaine assemblée générale pour prendre une décision;

**CONSIDÉRANT** que le projet Arrivière s'adresse entre autres aux étudiants et étudiantes de l'AÉSSUM et reflète les valeurs du travail social;

**CONSIDÉRANT** le fait que le conseil exécutif de l'AÉSSUM a le droit, conféré par sa charte, d'effectuer des dépenses de moins de 500$ et que le budget adopté par l'assemblée générale, comporte un montant de 1200$ pour d'«autres projets», dont 500$ ont déjà été attribués;

**CONSIDÉRANT** les différents points de vue exprimés à la dernière assemblée générale;

**CONSIDÉRANT** les positions de l'AÉSSUM adoptées en date du 10 avril 2012, lui donnant un mandat de présenter un souci d'égalité et d'inclusion des minorités visibles et culturelles et des Autochtones ; la valeur ajoutée d'une éducation interculturelle, antiraciste et antidiscriminatoire dépassant la seule perspective normative et le fait que le projet Arrivière s'oriente en ce sens;

**QUE** l'AÉSSUM accorde une subvention au projet Arrivière de 240$, permettant ainsi aux participantEs de s'héberger à Saint-Casimir de Portneuf;

**QUE** l'AÉSSUM encourage les organisateurs et organisatrices de ce projet à en faire bénéficier les étudiantEs de l'école de service social;

**QU'**aucune autre subvention ne soit accordée avant l'établissement clair de balises dans la charte de l'AÉSSUM pour les demandes de subvention.

*Position post-sommet, adoptée en AG le 18 mars 2013 :*

**QUE** l’AÉSSUM entame une escalade des moyens de pression sur l’État suite aux conclusions du sommet sur l’éducation supérieure;   
**QU’**en ce sens, l’AÉSSUM :

- Organise une action de visibilité à l’UdeM au cours du prochain mois et invite ses membres et les membres des autres associations à y participer;

- Appelle ses membres aux actions entreprises par les autres associations étudiantes du Québec visant à contrer l’indexation et demander la gratuité scolaire;

-Invite d’autres acteurs et actrices de la société à se positionner contre les décisions prises au sommet et à participer à ces actions;

-Avertisse les dirigeantEs de l’Université ainsi que le(s) gouvernement(s) que son moyen ultime de contestation, la GGI, sera envisagée si on ne remet pas en question l’indexation des frais de scolarité, la marchandisation de l’éducation et le rôle des universités dans un véritable débat de société, démocratique et ouvert à toute la société, pouvant prendre la forme d’États généraux;

-Tienne une assemblée générale avec un point vote de grève suivant les trois (3) jours ouvrables de l’atteinte d’un plancher de grève de 30 000 étudiantEs au Québec.

*Position contre les mesures d’austérité, adoptée en AG le 18 mars 2013 :*

**QUE** l’AÉSSUM reconnaisse que l’augmentation des frais de scolarité s’inscrit dans une tendance générale à l’application de mesures d’austérité contre, lesquelles le mouvement étudiant se doit également de lutter;

**QUE** L’AÉSSUM documente la pertinence d’une grève sociale pour lutter contre l’ensemble des mesures d’austérités et organise une mobilisation en ce sens.

Position concernant le 1420 Mont-Royal adoptée en AG le 6 février 2014 :

*Considérant* que l’administration de l’Université de Montréal fait face à trois recours juridiques concernant la vente du bâtiment situé au 1420 boulevard Mont-Royal;

*Considérant* que cette même administration persiste à vouloir se départir dudit bâtiment, malgré un engagement moral à l’égard de la Congrégation des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie de préserver la vocation institutionnelle et éducative du bâtiment, malgré la privatisation du flanc nord du Mont-Royal que cette transaction occasionnerait, et malgré le fait que cette transaction ne cadre pas avec l’esprit des lois et règlements régissant la vente de bâtiments des organismes publics;

*Considérant* que l’intégrité de l’administration actuelle en matière de gestion immobilière est entachée par la persistance que l’Université a démontrée avec la promesse de vente à l’entreprise Groupe F. Catania

*Considérant* que l’activité immobilière de l’administration actuelle s’apparente, dans le dossier du Pavillon 1420 Mont-Royal, à celle d’un spéculateur immobilier

**Que l’AÉSSUM** soutient le Rassemblement citoyen pour la sauvegarde du Pavillon 1420 Mont-Royal et qu’elle invite ses membres à participer aux activités de mobilisation organisée par ce dernier.

**L’AÉSSUM** reconnait que la vente du Pavillon 1420 Mont-Royal va à l’encontre d’une gestion rigoureuse du parc immobilier de l’Université de Montréal

**L’AÉSSUM** souhaite que, dorénavant, toute transaction immobilière faite au sein de l’Université de Montréal fasse l’objet d’une surveillance rigoureuse et accrue, de la part du gouvernement du Québec via le ministère de l’enseignement supérieur et que toute transaction de ce type soit avalisée par ce ministère

Position sur la réélection du recteur Guy Breton – Levée de cours 24 février adoptée en AG le 6 février 2014.

**Que l’AÉSSUM** soit en grève le 24 février 2014 pour permettre une série d’action de contestation face à la renomination de Guy Breton.

**Que l’AÉSSUM** mette sur pied un comité ponctuel de mobilisation afin de préparer du matériel.

**Qu’**une banderole soit créée et qu’un groupe la porte jusqu’à la tour de Roger-Gaudry.

*Considérant* que selon les statuts de l’Université de Montréal, le recteur est nommé par le Conseil de l’Université, qui doit auparavant recevoir l’avis d’un comité nommé par l’Assemblée Universitaire;

*Considérant* que dans le processus de nomination du recteur, la communauté universitaire (associations étudiantes, syndicats des professeurs-es titulaires, des chargés-ées de cours, etc) est seulement consultée et ne peut participer directement à l’élection des candidats-es au poste de rectorat de l’Université de Montréal;

*Considérant* que les candidats-es qui se présentent à ce poste n’ont pas l’obligation de remplir leur bulletin de candidature ;

*Considérant* que les candidats-es ne sont pas contraints-es à transmettre un curriculum vitae et à participer à des débats publics;

**L’AÉSSUM** dénonce le caractère antidémocratique et non contraignant du processus de nomination du recteur de l’Université de Montréal.

**Que l’AÉSSUM** se positionne en réclamant que les associations étudiantes, que les différents syndicats des corps professoraux et des employés de l’Université de Montréal participent directement à l’élection du recteur-trice et à son conseil d’administration de l’Université.

**Que l’AÉSSUM** se positionne en réclamant que les candidats-es qui posent leur candidature au poste du recteur soient dans l’obligation de présenter un curriculum vitae et que celui-ci soit accessible publiquement à l'ensemble de la communauté universitaire.

**L’AÉSSUM** réclame que les candidats-es soient dans l’obligation de participer à des débats publics pour exposer leur vision de l’Université.

**Que l’AÉSSUM** envoie une lettre au Rectorat de l’Université de Montréal, en copie conforme à la Fédération des Associations Étudiantes du Campus de l’Universités de Montréal (FAÉCUM), à l’ensemble des associations étudiantes de l’Universités de Montréal et au journal le Quartier Libre avec les différentes revendications mentionnées ci-dessus.

**Que l’AÉSSUM** corrobore aussi le principe de démocratisation des institutions post-secondaires d’enseignements dans une perspective d’autogestion.

## *Position sur les mesures d’austérité et sur le règlement P-6, adoptées en AG extraordinaire le 6 avril 2014*

Proposition sur l’austérité et une levée de cours

**Que l’AÉSSUM** affirme son opposition à toutes hausses de tarification des services sociaux ;

**Que l’AÉSSUM** réitère sa position en faveur d’une éducation post-secondaire, gratuite et contre la marchandisation du savoir ainsi que l’assujettissement de l’éducation au logique du capitalisme ;

**Que l’AÉSSUM** organise une levée de cours, le jeudi 3 avril, en après-midi, pour permettre à ses membres de participer à la manifestation contre l’austérité organisée par l’ASSÉ ;

**Que** cette participation à la manifestation contribue à l’établissement d’un rapport de force avec le gouvernement.

**Que l’AÉSSUM** appuie des alternatives de budget égalitaire telles que : l’augmentation des paliers d’imposition, à dix paliers d’imposition, un retour de la taxe sur le capital, une contribution plus grande des entreprises, et ce, afin d’assurer nos services publics.

P-6

**Que l’AÉSSUM** se positionne en faveur du retrait immédiat du règlement municipal, P-6 puisqu’il contrevient à la liberté d’expression et au droit de manifester, et contre tout autre règlement qui va en ce sens ;

**Que l’AÉSSUM** s’oppose à la gestion répressive et agressive des actions collectives par les différents corps policiers du Québec

*Position contre l’austérité dans les finances publiques adoptée à l’AG du 26 janvier 2015*

Considérant les politiques d'austérités qui ne cessent d'être annoncées par les différents gouvernements et qui touchent tous les secteurs des services publiques;

Considérant que les politiques d’austérités sont régressives et soutenues par nos gouvernements provincial et fédéral;

Considérant que ces politiques sont anti-sociales, briment les droits des peuples et pèsent sur l’ensemble de la population du Québec ;

Considérant que ces politiques s'inscrivent dans la dynamique du système capitaliste qui vise à concentrer les richesses entre les mains d’une élite politique et économique;

Considérant la hausse continuelle du coût de la vie et l’augmentation perpétuelle de l’endettement étudiant ;

Considérant l’accroissement ininterrompu des inégalités socio-économiques entre les personnes riches et les personnes pauvres;

Considérant que la mise en place d’un comité de révision permanente des programmes sociaux, mis en place cet été, démontre une volonté dans le long terme de se débarrasser des devoirs sociaux de l’État;

**Que l’AÉSSUM** dénonce et s’oppose à toute forme de politiques d’austérités, en matière de finances publiques, car elles sont non seulement des politiques dangereuses et inégalitaires, mais aussi économiquement non-productives;

**Que l’AÉSSUM** participe aux campagnes de lutte contre l'austérité. Que cette participation s'articule sur 2 axes:

- Lutte contre l'austérité en santé, en éducation et dans les services sociaux (coupures, gel des embauches, hausses de frais, privatisation et marchandisation)

- Droit syndicaux: (lutte contre la réouverture des conventions collectives, l'attaque contre le régime de retraites et contre les lois spéciales).

Que le discours de cette campagne pose le problème de l'austérité, non pas comme une fatalité, mais bien comme un projet idéologique de démantèlement des services publics.

**Que l’AÉSSUM** fasse la promotion de cette campagne auprès des syndicats, associations étudiantes et groupes communautaires du Québec

**Que l’AÉSSUM** fasse la promotion d’une éventuelle grève sociale au printemps 2015.

*Position pour la désaffiliation de la FAÉCUM à la FEUQ adoptée à l’AG du 9 mars 2015*

Considérant l’écart idéologique et de valeur entre la FEUQ et l’AESSUM,

Considérant que l’AESSUM tend à opérer sous un mode de démocratie horizontale

Considérant le manque de transparence de la documentation à la FEUQ et à la FAECUM

Considérant le non-respect des mandats donnés aux exécutants de la FAECUM par l’AESSUM Considérant les positions adoptées par l’AESSUM quant à la gratuité scolaire, le féminisme, la condition autochtone, les politiques d’austérité, etc,

Considérant notre participation à la CLASSE en 2012 ainsi que la congruence avec les positions adoptées en congrès;

Considérant le manque d’appui de la FAECUM pour les associations étudiantes progressistes de l’UDEM, forçant du même coup la création d’une table de concertation des dites associations;

**Que l’AESSUM demande la désaffiliation de la FAÉCUM à la FEUQ;**

**Que l’AESSUM tienne un referendum de désaffiliation à la FAÉCUM d’ici un an;**

**Que l’AESSUM débute une campagne d’affiliation à l’ASSÉ dès maintenant**.

*Position de grève contre les mesures d’austérité au Printemps 2015 adoptés à l’AG du 9 mars 2015*

*Considérant que l’AÉSSUM a adopté lors de son assemblée générale de 26 janvier dernier une position contre toute à toute forme de politiques d’austérité, en matière de finances publiques, car elles sont non seulement des politiques dangereuses et inégalitaires, mais aussi économiquement non-productives;*

*Considérant que l’AÉSSUM participe aux campagnes de lutte contre l'austérité en éducation, en santé et les services sociaux et des droits syndicaux ; Considérant notamment;*

- *L’absence de solution concrète pour l’amélioration et l’accessibilité des services de santé et des services sociaux offerts à la population, le financement, la gestion et la gouvernance;*

- *le pouvoir accru du ministre de la santé et des services sociaux sur l’ensemble de la gestion du réseau de la santé et des services sociaux;*

- *l’absence d’une démocratisation citoyenne au sein du réseau de la santé et des services sociaux;*

- *l’absence de consultation notamment auprès des organismes du réseau de la santé et des services sociaux;*

- *les effets néfastes sur les conditions de vie et de travail des travailleuses et travailleurs du réseau et sur les services offerts à la population.*

*Considérant notamment :*

 *que l'accès à un médecin de famille et aux soins de première ligne demeure problématique pour des milliers d’hommes et de femmes au Québec;*

 *que ce projet de loi entraînerait une diminution de la qualité des soins offerts aux patients, et en compromettrait l’accès pour les populations les plus vulnérables de la société québécoise;*

 *l’absence de consultation avant le dépôt de ce projet de loi, malgré plusieurs solutions proposées par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, l'Association des jeunes médecins du Québec et plusieurs intervenants en première ligne;*

 *la concentration inédite de pouvoirs entre les mains du ministre qu’entraînerait ce projet de loi, et l'aspect punitif qui va à l’encontre des valeurs québécoises;*

 *que plusieurs démarches concrètes sont en cours actuellement, par les acteurs du réseau, afin d’améliorer le travail interdisciplinaire*

 *ce projet de loi ne propose rien pour améliorer les services de santé, ni favoriser la prévention, préoccupations centrales de la population québécoise.*

**Que l’AÉSSUM** s’oppose et rejette avec vigueur le projet de loi 10 (Loi modifiant l’organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l’abolition des agences régionales) adopté le 7 février 2015 dernier tant dans son contenu que sur la forme par le gouvernement du Québec

**Que l’AÉSSUM** s’oppose et rejette avec vigueur au projet de loi 20 (Loi édictant la Loi favorisant l’accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée) tant sans son contenu et sur sa forme actuelle

**Que l’AÉSSUM** soit en grève du 23 mars au 3 avril prochain; **Que l’AÉSSUM** participe massivement à la manifestation nationale de l’ASSÉ le jeudi 2 avril prochain ;

**Que l'AÉSSUM** tienne une assemblée générale ayant pour sujet la reconduction de la grève dans la semaine du 7 avril ;

**Que l’AÉSSUM** entame une escalade des moyens de pression contre les coupures et les hausses de tarif administrées dans les services publics ;

**Que l’AÉSSUM** corrobore et participe activement à la campagne de grève 2015-2016 de l’ASSÉ qui se nomme: «Un mouvement: dix milliards de solutions!»

 *qui revendique prioritairement la réinstauration d'une taxe sur le capital pour les institutions financières, l'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capitaux et l'augmentation du nombre de paliers d'imposition;*

 *qui revendique le réinvestissement complet des revenus engendrés par ces mesures dans les services publics, dont les universités et les cégeps, dans les subventions aux organismes communautaires et dans les conditions de travail des syndiqué-e-s du secteur public, afin d’annuler les compressions budgétaires, les coupures et les tarifs qui se sont accumulées dans les dernières années, dans la perspective de donner un accès universel à des services publics gratuits et de qualité;*

**QUE** les stages pour les étudiants et étudiantes de l’AÉSSUM soient maintenus;

**QUE** les soutenances de thèses, les dépôts de mémoire, d’essai et/ou de thèse ne soient pas affectés.

1. Portrait global des minorités visibles et des Autochtones au Québec http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/racism/ini\_sans\_racisme/tremblay-mahfoudh.shtml [↑](#footnote-ref-1)
2. Marie McAndrew de l'UdeM: Une des seules profs/chercheures au Québec spécialisée en l'éducation des NoirEs au Québec. Professeure titulaire au Département d’administration et fondements de l’éducation de l’Université de Montréal. Titulaire d’un doctorat en éducation comparée et en fondements de l’éducation, elle est spécialisée dans l’éducation des minorités et l’éducation interculturellevoir son livre LES MAJORITES FRAGILES ET L'EDUCATION  
   http://www.livresquebecois.com/livre.asp?id=isdugobfabobfsaug&/0/les-majorites-fragiles-et-l-education/marie-mcandrew [↑](#footnote-ref-2)